

# REGLEMENT DU CONCOURS DE PATISSERIE

## « LE BRIANTAIS - gâteau breton revisité »

### Article 1 – Objet du concours

La chambre de métiers et de l'artisanat de région des Pays de la Loire organise un concours de pâtisserie intitulé " **la briantais** ", ouvert au grand public, amateurs de cuisine et passionnés de desserts lors de la Foire de Béré.

L'objectif est de **revisiter le gâteau breton** en lui donnant une **forme, une garniture ou une présentation originale**, tout en conservant l'esprit traditionnel du gâteau.

### Article 2 – Conditions de participation

- Le concours est **ouvert à toutes et tous**, à partir de 10 ans
- La participation est **gratuite et individuelle** (pas de participation en groupe).
- Les participants doivent **s'inscrire avant le samedi 6 septembre 2025** en envoyant la recette à l'adresse suivante **krivet@cma-paysdelaloire.fr**
- Les 20 premiers inscrits pourront participer et seront prévenus par retour de mail de leur inscription.

### Article 3 – Cahier des charges de la création

Chaque participant doit proposer une pâtisserie :

- Inspirée du **gâteau breton traditionnel (pâte sablée riche en beurre)** ;
- **Revisitée** de manière libre : garniture sucrée, fruits, crème, chocolat, épices, etc. ;
- **Forme, taille, présentation** au choix (individuelle ou à partager) ;
- Réalisée **entièrement maison**, sans produits industriels ou tout prêts.

### Article 4 – Déroulement du concours

- Les gâteaux devront être **apportés le dimanche 14 septembre 2026 avant 15h**, au lieu : La Halle de Béré – stand des animations culinaires - Rue Brient 1er, 44110 Châteaubriant
- Un jury composé de **professionnels dont le champion de France de boulangerie 2025, le chef du restaurant du domaine de la Ferrière de Châteaubriant et une pâtissière** évalueront les créations.
- Les critères de sélection seront :
  1. **Originalité** de la revisite (forme, garniture)
  2. **Goût et équilibre des saveurs**
  3. **Esthétique et présentation**
  4. **Respect du thème**

### Article 5 – Jury et délibération

- Le jury délibérera à l'issue des dégustations. Les décisions sont **sans appel**. La remise des prix aura lieu à 16h30 le jour même.

## Article 6 – Récompenses

- Chaque candidat recevra un lot.
- Trois prix seront décernés aux 3 premiers finalistes

## Article 7 – Droit à l'image et communication

- Les participants autorisent l'organisateur à **photographier et publier** leurs créations dans le cadre de la communication du concours (réseaux sociaux, site web, presse locale...).

## Article 8 – Acceptation du règlement

- La participation au concours implique l'**acceptation pleine et entière du présent règlement.**

